



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 103592

## Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions d'hospitalisation au sein des établissements publics et privés. Les difficultés de fonctionnement que connaissent aujourd'hui hôpitaux, cliniques et maisons de retraite sont de plus en plus préoccupantes : nombre trop restreint du personnel soignant, absence de formation spécifique, services surchargés, surveillance non assurée, manque de moyens matériels, congés non remplacés... autant d'éléments qui conduisent bien souvent à un surmenage des soignants, au détriment malheureusement des patients qui se sentent parfois délaissés en raison d'un manque de disponibilité, de jour comme de nuit. Pourtant, il est essentiel que les établissements de santé maintiennent un service de qualité afin d'assurer le bon soin de chaque soigné et de garantir, avant tout, leur sécurité. Par conséquent, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître la réglementation existante en matière d'encadrement des patients, de jour et de nuit, ainsi que les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que les établissements de santé puissent garantir une prise en charge de qualité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Cuvillier](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103592

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 3038

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)